

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

N°DC-2024-24

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 17
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux de voirie 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, , Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS NON EXCUSES : M. Franck JOSSO et M. Christian BARBIER

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Daniel DURAND et M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS

Vu l'avis favorable de la commission voirie du 18 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 mars 2024,

Le Programme annuel de voirie fait partie des dépenses subventionnables par le conseil départemental du Morbihan.

Il convient d'ores et déjà inscrire les travaux de voirie à réaliser au titre de l'année 2024 afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour les travaux en agglomération, de l'entretien de la voirie hors agglo (EVHA) pour les travaux hors agglomération et enfin au titre du dispositif de répartition du produit des amendes de police (ADP).

- 1- Dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale – En agglomération : sécurisation des périmètres scolaires et gestion durable des eaux pluviales**

Localisation des Travaux :

- ✓ RD 115, de l'École Notre-Dame de Kerdroguen au terrain de Football stade Marcel Jezo, rue de Kermaho
- ✓ Chemin communal Cabinet médical
- ✓ Route du Vieux Bourg

Depuis plusieurs années, la municipalité s'attache à trouver des solutions techniques pour la gestion des réseaux d'eau pluviales d'une part, et la sécurisation des périmètres scolaires d'autre part.

a- Sur la gestion durable des eaux pluviales :

A la suite du diagnostic du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales réalisé en 2019 par la société SCE, il est impératif de redimensionner le réseau d'eaux pluviales existant et de créer des tronçons là où ils sont absents.

En partenariat avec les services compétents de GMVA, la municipalité engagera un premier chantier au Vieux Bourg au premier semestre 2024, suivi de la réfection du tapis d'enrobé. Ces travaux viseront à favoriser une gestion plus durable et efficace des eaux pluviales à Colpo.

b- Sur la sécurisation des périmètres scolaires :

La sécurisation du périmètre scolaire de la RD 115 est un axe prioritaire sur lequel la municipalité travaille depuis plusieurs années.

Les mesures de vitesse réalisées en entrée et traversée d'agglomération ont révélé une moyenne de 11 304 passages de véhicules par mois. Ces relevés amènent à la décision d'aménager un trottoir pour permettre aux écoliers de se rendre en toute sécurité à

- ✓ L'école privée Notre Dame de Kerdroguen ;
- ✓ Au terrain de Football stade Marcel Jézo ;
- ✓ L'arrêt de bus en direction de Saint-Jean-Brévelay ;

La réalisation de cet aménagement routier est programmé pour la fin du premier semestre 2024.

De même, pour garantir la mobilité et l'accès des piétons au chemin communal entourant le cabinet médical, un aménagement du dit chemin s'impose. Les travaux consistent à effectuer un reprofilage du support de trottoir, assurant ainsi une stabilité propice aux piétons.

Taux de subventionnement de 20% :

Nature des travaux	Mètre linéaire	Coût estimatif H.T
AMENAGEMENT TROTTOIR DE SECURITE	520	85 398€
TAPIS EN ENROBE VIEUX BOURG	270	36 000€
CHEMIN PIETON CABINET MEDICAL	32	2 746€
RUE DU CENTENAIRE - CIMETIERE	13.60	4 850€
TOTAL	835.60	128 994€

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
 Reçu en préfecture le 28/03/2024
 Publié le **28 MARS 2024**
 ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_24-DE



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

(A présenter obligatoirement en équilibre)

Intitulé du projet : Travaux de Voirie et d'aménagement urbain

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			. Etat		
. Travaux	105 594,00 €	100%	. Région		
. Équipements et mobiliers			. Département	21 118,80 €	20%
			. Autres financeurs (précisez)		
			-		
			-		
			. Autofinancement	84 475,20 €	80%
TOTAL DES BESOINS	105 594,00 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	105 594,00 €	100%

2- Dans le cadre du Programme départemental de l'Entretien de la Voirie Hors Agglo (EVHA)

Taux de subventionnement de 40% :

Nature des travaux	Mètre linéaire	Coût estimatif H.T
LANDE KERHUEL	150	8 885€
KERHUEL ACCES CIDRERIE	150	13 969€
ELARGISSEMENT DE CHAUSSEE ZONE ARTISANALE ADRIS	110	26 498€
VILLAGE TREBIMOEL DIRECTION MOUSTOIR AC	500	28 118€
KERBODIN BICOUCHE	145	4 739€
COETBY	510	4 590€
TOTAL	1 565	86 799€



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET
 (A présenter obligatoirement en équilibre)

Intitulé du projet : Entretien de Voirie Hors agglomération

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			Europe		
Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			Etat		
Travaux	86 799,00 €	100%	Région		
Équipements et mobiliers			Département	34 719,60 €	40%
			Autres financeurs (précisez)		
			-		
			-		
			Autofinancement	52 079,40 €	60%
TOTAL DES BESOINS	86 799,00 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	86 799,00 €	100%

3- Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière

Le dispositif de sécurité routière mis en place dans l'agglomération de la commune de Colpo joue un rôle important dans la préservation de la sécurité des usagers de la route et dans la réduction des accidents de la circulation.

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de subvention relatif à l'aménagement du trottoir de sécurité, d'une longueur de 520 mètre linéaire, situé sur la route départemental RD 115 – Job Le Bayon dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Cet aménagement se veut ambitieux à plusieurs égards. Il permettra notamment :

- ✓ D'améliorer et de renforcer la sécurité routière
- ✓ Réduire les infractions routières par la diminution des comportements dangereux (pose de totem)

La valorisation de cet aménagement routier, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, permettra à la commune de Colpo de poursuivre son ambition dans la sécurisation routière.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_24-DE

Taux de subventionnement de 20% :

ville de colpo cité second empire					
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
		Fait le :		21/03/2024	
Travaux de Voirie et d'aménagement urbain					
BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			Europe		
Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			Etat		
Travaux de Voirie et d'aménagement urbain	85 398,00 €		Produit des amendes de police en matière de circulation routière	17 079,60 €	20%
Equipement et mobiliers					
			PST - DEPARTEMENTAL		
			Autofinancement	68 318,40 €	80%
TOTAL DES BESOINS	85 398,00 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	85 398,00 €	100%

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de valider les travaux du Programme de voirie 2024 et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental aux titres du PST, de l'EVHA et du dispositif de répartition du produit des amendes de police 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** les travaux du Programme de voirie 2024 listé ci-avant
 - Dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale pour un montant estimatif de 129 000€ H.T
 - Dans le cadre du Programme départemental de l'Entretien de la Voirie Hors-Agglomération pour un montant estimatif de 86 800 €
 - Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour un montant estimatif de 85 400€ H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental aux titres du PST, de l'EVHA et de l'ADP.
- **INSCRIT** les crédits à l'exercice 2024 compte 213.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

